

Trail Du Bocage du 31 Aout 2025

RÈGLEMENT DE LA COURSE

Toute inscription au Trail du bocage implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

1. SITE D'ACCUEIL :

Maison Du Cheval à SAMER

2. EPREUVE :

Course à pied chronométrée de pleine nature, empruntant essentiellement les routes, chemins. Les horaires de départs peuvent évoluer. Ils seront définitifs quelques jours avant la manifestation.

Trois distances sont proposées :

- 8 km ==> DEPART MAISON DU CHEVAL
- 17 km ==> DEPART MAISON DU CHEVAL
- 25 km ==> DEPART MAISON DU CHEVAL

Le tracé est matérialisé par fléchage au sol, rubalise, panneaux ou des signaleurs

3. TRAIL EN SEMI-AUTOSUFFISANCE :

Le principe de course en autosuffisance est la règle pour ce trail. Sur le parcours, une zone de ravitaillement est approvisionnée en boisson et nourriture à consommer sur place. Chaque coureur doit veiller à disposer au départ de la zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier l'arrivée. Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours. Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L231-3 du Code de Sport, les participants majeurs doivent fournir un certificat PPS datant de moins de 3 mois au 31 Aout 2025 ou une licence compétition FFA.

Les mineurs devront fournir, soit une licence, soit après connaissance du Questionnaire de Santé, une Attestation de Santé pour Mineurs (réponses négatives à toutes les questions), soit un Certificat Médical de -6 mois avec la mention « Course à pied en compétition » et pour tous les cas une Autorisation Parentale de participation au Trail du Bocage 2025.

Ces documents ou liens (PPS, Questionnaire, Attestation ou Autorisation) sont disponibles sur le site d'inscriptions NJUKO.

Les courses 25km et 17km sont ouvertes aux personnes nées avant le 31/12/2007. Le 8 km est ouvert aux personnes nées avant le 31/12/2009. Toutes les personnes mineures doivent présenter une autorisation parentale pour pouvoir participer au Trail.

5. ACCEPTATION DU REGLEMENT :

La participation au trail entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout coureur pris en train de jeter ses déchets sur le parcours sera immédiatement disqualifié. Tout inscrit s'engage à n'emprunter que les chemins balisés par l'organisation sans couper. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification. Des poubelles seront disposées en nombre sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue d'un tri sélectif des déchets.

6. NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS:

- 300 dossards pour le 8 km
- 300 dossards pour le 17 km
- 300 dossards pour le 25 km

7. INSCRIPTIONS :

Droits d'engagement pour participer au Trail (hors frais de service) :

Sur NJUKO via ChronOpale.fr.

- **Fin des inscriptions internet le 30/08/2025 à minuit sous réserve de dossards disponibles.**
- Inscription internet le 31/08/2025 jusqu'à 9h30 si la jauge maxi n'est pas atteinte. Majoration de 2€ du dernier tarif.

L'inscription se fait uniquement sur NJUKO via ChronOpale.fr

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le règlement. La vérification des inscriptions pourra se faire sur le site internet de la course.

L'inscription vous donne droit à :

- 1 lot souvenir aux 500 premiers inscrits.
- L'accès aux ravitaillements pendant la course.

A l'arrivée :

- L'accès au ravitaillement final.
- L'accès au BBQ pour une collation
- La remise de prix.
- L'accès au soin des équipes de secours présentes.
- Les animations.

8. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- Réserve alimentaire
- Une tenue vestimentaire en adéquation avec les conditions météorologiques du jour de la course.
- Téléphone mobile (noter le numéro de l'organisation, ne pas masquer son n° et avoir une batterie chargée)

9. SECURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE :

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

En cas de blessure mineure, rejoignez le prochain signaleur. Il prendra contact avec le PC central qui prendra en charge votre rapatriement sur le site d'accueil.

En cas de blessure plus grave, composez immédiatement le 15

10. POSTE DE CONTRÔLE ET ZONES DE RAVITAILLEMENTS :

Des zones de contrôle « volants » sont mises en place à plusieurs endroits sur le parcours. Leurs localisations ne sont pas communiquées par l'organisation.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux zones de ravitaillement.

11. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE :

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée du trail. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate.

12. MODIFICATION DU PARCOURS, ANNULATION DE LA COURSE, REMBOURSEMENT :

PARCOURS : L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement sans préavis.

ANNULATION DE LA COURSE : En cas de mauvaises conditions météorologiques ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et / ou d'arrêter l'épreuve en cours.

REMBOURSEMENTS : 70% des droits d'inscription pour raison de sécurité et/ou météorologique. Pour annulation faisant suite à une décision préfectorale (COVID ou autres), 70% des droits d'inscription ou report à l'année suivante sans frais.

13. ASSURANCE:

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

14. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :

Aucune prime en argent liquide n'est distribuée.

Un classement général homme, femme sera établi : les 5 premiers de chaque course recevront un lot.

- Classement Scratch Homme pour les distances 8, 17 et 25 km
- Classement Scratch Femme pour les distances 8, 17 et 25 km

15. DROITS À L'IMAGE :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de

l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

16. RESTAURATION :

Une buvette. Les boissons et la restauration vous seront proposés à la vente.

17. CONDITIONS GÉNÉRALES :

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant et après l'épreuve.